

Formation Sauveteur Secouriste du Travail (formation initiale)

OBJECTIFS :

A l'issue de la formation, le stagiaire devra être capable de :

- Intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail ou de malaise en portant secours à la(aux) victime(s),
- Contribuer à la prévention des risques professionnels dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise.

CONTENU :

Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise

Protéger de façon adaptée

Examiner la victime

Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime

Secourir la victime de manière appropriée :

- *La victime saigne abondamment*
- *La victime s'étouffe*
- *La victime se plaint d'un malaise*
- *La victime se plaint de brûlures*
- *La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements*
- *La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment*
- *La victime ne répond pas mais elle respire*
- *La victime ne répond pas et ne respire pas*

Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail

Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

Evaluation

DUREE : 14 heures en présentiel

DELAI D'ACCES : planification possible sous 1 mois

EFFECTIFS : de 4 personnes minimum à 10 personnes maximum

QUALIFICATION DU FORMATEUR :

Formation animée par un formateur titulaire du certificat de « Formateur SST » valide, justifiant d'une activité pratique dans le domaine des premiers secours (sapeur-pompier, secouriste, infirmier(e)...) et possédant une expérience sur le terrain.

METHODE PEDAGOGIQUE :

Tour de table de positionnement préalable afin de permettre au formateur de vérifier l'adéquation du parcours de chaque stagiaire et d'adapter son déroulé pédagogique. Alternance d'apports théoriques par le formateur à l'aide d'un exposé par vidéoprojecteur, de démonstrations et d'exercices (apprentissage des gestes de secours, simulations de situations d'accident, vidéos...), d'études de cas concrets, d'échanges d'expériences et d'explications sur paperboard. Vérification des acquis tout au long de la formation. Un bilan est effectué tout au long de la formation pour suivre la progression des stagiaires.

MOYENS TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES :

Chaque formateur dispose des supports pédagogiques numériques, des moyens techniques (défibrillateur automatisé externe de formation avec accessoires, mannequins avec peaux de visage individuelles - mannequin RCP adulte, mannequin RCP enfant, mannequin RCP nourrisson - divers matériels pour la réalisation des simulations, matériel d'entretien des mannequins et consommables...) et de l'équipement audiovisuel nécessaire. Un aide-mémoire « Sauvetage Secourisme du Travail » est remis à chaque stagiaire.

PUBLIC CIBLE ET PRE-REQUIS :

Toute personne souhaitant devenir Sauveteur Secouriste du Travail.

Aucun prérequis n'est exigé pour suivre la formation de Sauveteur Secouriste du Travail.

MODALITES D'EVALUATION ET VALIDATION :

Évaluation formative : évaluation continue tout au long de la formation.

Évaluation certificative :

- Évaluation théorique : questionnement individuel à l'oral permettant de vérifier l'acquisition des connaissances relatives au rôle du SST, aux conduites à tenir et aux principes de prévention.
- Évaluation pratique : mises en situation simulées permettant d'apprécier la capacité du stagiaire à réaliser correctement les gestes de secours et à adopter une conduite adaptée face à une situation d'accident.

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des Sauveteurs Secouristes du Travail. Ils sont transcrits dans un document national nommé « Grille de certification des compétences du SST » (formation initiale) et utilisés lors de chaque formation.

Un Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail sera délivré aux candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives.

Dans le cas où un candidat ne peut mettre en œuvre, pour des raisons d'aptitudes physiques, l'ensemble des compétences attendues de la part d'un SST, il se verra délivrer une attestation de suivi de la formation.

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale de tous les stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

DUREE DE VALIDITE DU CERTIFICAT :

La validité du certificat SST est fixée à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives.

Un SST dont la date de fin de validité de son certificat est dépassée ne peut plus exercer en tant que SST. Il peut néanmoins suivre un MAC pour recouvrer sa certification sous réserve que le délai entre la date limite de validité et le MAC ne porte pas préjudice a priori à la réussite aux épreuves certificatives. Dans le cas contraire, il est conseillé de suivre de nouveau une formation initiale.